

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 Juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Didier LEMARCHAND à Jean-François SALVAR  
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES  
Annaïg MESTRIC à Gwenaël COURTET  
Lucien MONNERIE à Bernard BASTIER  
Hugues DEVAUX-MARKOV à Marylise FOIDART

*Secrétaire :* Mme Marylise FOIDART

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| Date de la convocation            | 27 Juin 2024 |
| Date de l'affichage               | 28 Juin 2024 |
| Nombre de conseillers en exercice | 33           |
| Nombre de présents                | 28           |
| Nombre de votants                 | 33           |

**2024 78**      **Création d'un poste de responsable du service urbanisme – complément à la délibération du 4 avril 2024**

Rapporteur : P. Jacqueminot

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour compléter la délibération du 4 avril 2024 créant un poste de responsable au service urbanisme, afin de permettre le recrutement d'un agent de catégorie B qui pourrait correspondre au profil attendu, il est proposé la création d'un emploi de catégorie B de la filière administrative, du cadre d'emplois des Rédacteurs à temps complet au 1<sup>er</sup> août 2024.

Dès que le candidat sera retenu, les postes ouverts mais non pourvus seront supprimés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 juin 2024,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 26 juin 2024,

**DECIDENT** la création d'un emploi de catégorie B de la filière administrative, du cadre d'emplois des Rédacteurs à temps complet au 1er août 2024.

**Adopté par 32 voix pour – 1 contre (Georges THIERY).**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 5 Juillet 2024  
Le Maire,  
Joël DANIEL

